

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 Novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2017-0096 : « *Motion de soutien à la Résolution du 100^e congrès de l'Association des Maires de France (A. M. F.)* ».

Le 100^e congrès de l'association des Maires de France s'est clos, Jeudi 23 Novembre 2017 par un cri d'alarme.

Ainsi la résolution affirme : « Malheureusement, **nos espoirs ont été déçus et, sans concertation, une avalanche de décisions défavorables aux collectivités** ont été prises depuis l'été. Leur accumulation, leur ampleur, leur convergence, s'ajoutant aux décisions des précédentes mandatures, constituent une démarche qui porte atteinte aux principes fondateurs de la décentralisation, réduisant progressivement les communes à un rôle de sous-traitants de l'Etat.

1/2

En l'état des décisions annoncées, **l'autonomie fiscale n'existerait plus**, des **contrats sans contreparties réelles**, assortis de sanctions –donc léonins–, nous étant imposés pour contrôler apriori nos budgets ; un **encadrement de nos dépenses** de fonctionnement très en dessous du niveau d'inflation prévu par le Gouvernement provoquerait leur érosion et la mise en difficulté des services publics de proximité; le **rationnement de l'emprunt** entraînerait une diminution de nos investissements contraire aux objectifs de croissance et d'emploi; cette contribution insoutenable des collectivités à la réduction de la dette **permettrait à l'Etat, à l'inverse, d'augmenter son propre endettement pour financer ses dépenses de fonctionnement**; la **réduction imposée du nombre de fonctionnaires** priverait les communes et leurs groupements des moyens humains indispensables pour exercer leurs compétences. En outre, **la diminution importante des crédits dédiés aux territoires** notamment ceux des agences de l'Etat affecte gravement la capacité de développer nos politiques publiques. La **politique du logement social est déstabilisée** par les ponctions considérables opérées sur les ressources des bailleurs sociaux.

Tout ceci est inacceptable, et nous espérons que le Président de la République reviendra sur ces dispositions, pour retrouver les conditions d'un dialogue fructueux»

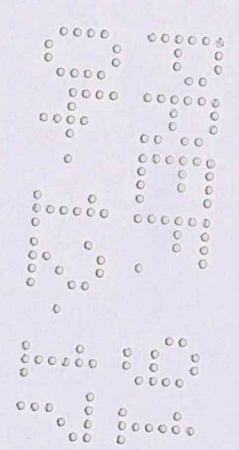
La ville de Grigny soutient la résolution du 100° congrès de l'Association des Maires de France et l'a fait sienne.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO



Vote : *A l'unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : **30 NOV. 2017**

Transmis au contrôle de légalité le : **30 NOV. 2017**